

27 sep 2019 -17:30

## Conseil des ministres du 27 septembre 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 27 septembre 2019, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

27 sep 2019 -17:30

Appartient à [Conseil des ministres du 27 septembre 2019](#)

## Enregistrement des empreintes digitales sur les cartes d'identité et les cartes d'étranger

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders et de la ministre de l'Asile et de la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'enregistrement des empreintes digitales sur les cartes d'identité et les cartes d'étranger.

Ce projet vise à mettre en oeuvre des dispositions concernant l'enregistrement des empreintes digitales sur les cartes d'identité et les cartes d'étranger. Le projet :

- détermine les conditions et modalités de capture de l'image numérisée des empreintes digitales ainsi que l'instance habilitée à procéder à la capture et à la numérisation des empreintes digitales, à savoir le fonctionnaire communal
- délimite les différentes situations dans lesquelles une carte ne comportant pas d'empreintes digitales peut néanmoins être délivrée
- détermine les modalités de délivrance d'une carte, notamment celles permettant de s'assurer que la personne qui se voit délivrer le document est bien celle qu'elle prétend être
- précise qu'il appartient aux ministres compétents de déterminer la date à laquelle les différents documents concernés devront comporter des empreintes digitales
- détermine les modalités selon lesquelles la déclaration de la perte, du vol ou de la destruction d'une carte d'identité, d'une carte d'étranger ou d'un titre de séjour doit être réalisée
- modifie l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif aux cartes d'identité délivrées par les postes consulaires de carrière, de telle sorte que dorénavant, les communes belges ainsi que les postes consulaires autres que celui auprès duquel est inscrit un Belge à l'étranger puissent également lui délivrer une carte d'identité
- procède à plusieurs modifications tant terminologiques que légistiques

Le projet commencera par une phase pilote au cours de laquelle certaines communes et le poste consulaire de La Haye procéderont à l'introduction générale des empreintes digitales sur la nouvelle carte. Les communes pilotes sont Ath, Charleroi, Frameries, Saint-Ghislain, Colfontaine, Leuze-en-Hainaut, Comines-Warneton, Woluwe-Saint-Lambert, Eupen, Rhode-Saint-Genèse, Lokeren, Waasmunster, Alost, Wichelen, Lievegem, Ostende, Merelbeke, Berlare, Grammont, Denderleeuw, Wetteren, Hauthem-Saint-Liévin, Louvain, Tournai, Bruxelles.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité et l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif aux cartes d'identité délivrées par les postes consulaires de carrière*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://diplomatie.belgium.be>

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
jelle.boone@minsoc.fed.be

27 sep 2019 -17:30

Appartient à Conseil des ministres du 27 septembre 2019

## Déploiement de la Défense en tant que Mobile Training Team pour la mission de l'Otan en Irak

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le déploiement de militaires belges en tant que "Mobile Training Team" au sein de la mission de l'Otan en Irak.

A la demande du gouvernement irakien, la "NATO Mission in Iraq" (NMI) a été lancée en octobre 2018. Il s'agit d'une mission de formation et de renforcement des capacités appuyant les services de sécurité et les centres de formation militaires irakiens afin d'empêcher la recrudescence des activités de Da'esh.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a donné son accord sur l'engagement opérationnel de trois militaires belges en tant que "Mobile Training Team" pour le "Tactical Military Engineering Course" au sein de la NMI, à partir de début octobre 2019, pour une durée d'un mois et demi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://diplomatie.belgium.be>

27 sep 2019 -17:30

Appartient à Conseil des ministres du 27 septembre 2019

## Dispositions fiscales diverses et dispositions concernant les Institutions culturelles fédérales

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo et le ministre chargé des Institutions culturelles fédérales Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses et des dispositions concernant les Institutions culturelles fédérales.

L'avant-projet contient des dispositions fiscales diverses et variées qui sont nécessaires d'un point de vue technique ou opérationnel, de sorte qu'une perception efficiente des impôts soit garantie.

Il prévoit par ailleurs la création d'une commission qui reconnaîtra les formations répondant aux normes de qualité pour la délivrance d'un certificat attestant d'une compétence ou de qualifications suffisantes. L'introduction de telles formations par des prestataires de formation renforce le niveau de compétence des opérateurs travaillant avec les autorités douanières.

Enfin, l'avant-projet introduit une base légale explicite au sein des deux lois organiques du Théâtre royal de la Monnaie et de l'Orchestre national de Belgique pour la création de filiales dans le cadre du régime Tax Shelter.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses, portant création d'une commission pour la reconnaissance des formations spécialisées relatives à la réglementation douanière et d'accises en Belgique et relative au Théâtre royal de la Monnaie et à l'Orchestre national de Belgique*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs  
Porte-parole  
+32 473 73 33 12  
[tom.meulenbergs@decroo.fed.be](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be)

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://diplomatie.belgium.be>

27 sep 2019 -17:30

Appartient à Conseil des ministres du 27 septembre 2019

## Rente de monopole de la Loterie nationale pour 2019

Sur proposition de la ministre chargée de la Loterie nationale Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la rente de monopole dont est redevable la Loterie nationale pour l'année 2019.

Conformément au contrat de gestion 2016-2021 entre l'Etat et la Loterie nationale, la rente de monopole pour 2019 est fixée à 135 millions d'euros.

*Projet d'arrêté royal fixant les modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'Etat pour l'année 2019*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et  
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de  
la Politique scientifique  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.wilmes.belgium.be>

27 sep 2019 -17:30

Appartient à Conseil des ministres du 27 septembre 2019

## Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 17 septembre 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 octobre au 2 novembre 2019. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://diplomatie.belgium.be>



27 sep 2019 -17:30

Appartient à [Conseil des ministres du 27 septembre 2019](#)

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Finances : dix dossiers pour différents services du SPF Finances
- Coopération au développement : contribution obligatoire au Fonds européen de développement
- Affaires étrangères : sécurisation ambassade Ougadougou et quatre subventions (COIB, RET RDC, HIB Irak et AMEL Liban)
- Energie : trois dossiers de subvention (National Renewable Energy Laboratory - AIE Wind - International Renewable Energy Agency)
- Agriculture : subventions pour des recherches scientifiques en matière de sécurité des aliments et de politique sanitaire des animaux et végétaux
- Politique scientifique : subvention à la fondation d'utilité publique Academia Belgica (troisième tranche)
- Fonction publique : commande de laptops pour la DG Service d'appui interne du SPF BOSA
- Agenda numérique : achat services chef de projet pour la mise en œuvre du projet "EPM Tooling - MS Project Online" à la DG Transformation digitale du SPF BOSA
- Economie : quatre dossiers (commande de consultance ServiceNow - achat de licences 240 PVU (processer value unit) et IBM DB2 server - étude visant à valider et à détailler la feuille de route IT et l'architecture TO BE pour BCE+ - consultance pour le profil d'un chef de projet afin de réaliser des projets d'innovation dans le cadre d'Unified Communication)
- Personnes handicapées : marché public concernant des profils Java pour la génération de documents
- Justice : treize dossiers pour différents services pénitentiaires
- Sécurité et intérieur :
  - dossier d'achat analyse fonctionnelle ETIAS
  - dossier concernant les dotations fédérales accordées aux zones de secours pour l'année 2019 (3e et 4e trimestres)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

27 sep 2019 -17:30

Appartient à Conseil des ministres du 27 septembre 2019

## Entrée et séjour des ressortissants de pays tiers en qualité de travailleurs saisonniers

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal sur l'entrée et le séjour des ressortissants de pays tiers en qualité de travailleurs saisonniers.

Le projet insère un nouveau chapitre dans l'arrêté royal du 8 octobre 1981, subdivisé en quatre sections. La première section détermine le champ d'application. La deuxième section concerne le franchissement des frontières et le court séjour des travailleurs saisonniers. La troisième section est relative aux travailleurs saisonniers qui entrent sur le territoire dans le cadre d'un long séjour ou qui prolongent leur court séjour pour une période dépassant nonante jours. La dernière section détermine les modalités particulières de certaines conditions de séjour (objet du séjour, moyens de subsistance suffisants, assurance-maladie et logement adéquat).

Les points essentiels de ce projet d'arrêté royal concernent :

- les modalités d'exécution des règles applicables aux travailleurs saisonniers ;
- les modèles de décision pris dans le cadre du court séjour ainsi qu'aux documents de séjour délivrés ;
- l'instauration de la procédure de demande unique ;
- les modèles de décision dans le cadre de la demande de permis pour travailleur saisonnier et les documents provisoires de séjour ;
- les modes de preuves des conditions de court et de long séjour relatives au logement suffisant et aux moyens d'existence suffisants durant le séjour.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne l'entrée et le séjour des ressortissants de pays tiers en qualité de travailleurs saisonniers*

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)